

Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence

Séance ordinaire du 03 avril 2025

L'an 2025, le 03 avril à 18h00, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :
MM. Frédéric DUPIC, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Philippe GARRIGUE, Luc DUTRUCH, José MARTIN, Pierre SEVAL, Pascal COURTAZELLES, Mmes Emmanuelle FAVRE, Sylvie FONTENEAU, Nanou LAURENTJOYE, Sylvie AYAYI, Céline BAGOLLE

EXCUSES :
Monsieur Pierre COTSAS ayant donné pouvoir à Pascal COURTAZELLES
Monsieur Pierre DURAND ayant donné à Frédéric DUPIC
Monsieur Harrag KOUTCHOUCK ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE
Madame Sylvie BRISSON ayant donné à Olivier LAFEUILLADE
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Emmanuelle FAVRE,
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Laetitia DA COSTA
Monsieur Cédrick CHALARD

ABSENTS :
Madame Lucie LAVERGNE

Secrétaire de séance : Pascal COURTAZELLES

Date de convocation : 19/03/2025

Nombre de Conseillers : 22
Nombre de Conseillers en exercice : 22
Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18
Nombre de suffrages exprimés :18

D.2025-04-09 : Affectation du résultat 2024 de la Communauté

Après avoir voté le compte administratif 2024, sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 :

Affectation du résultat 2024 CDC	
<i><u>Résultat de la section de fonctionnement à affecter</u></i>	
Résultat de l'exercice	4 118 387,40 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA)	600 000,00 €
Résultat de clôture	4 718 387,40 €
Excédent (A1)	4 718 387,40 €
Déficit (A2)	
<i><u>Besoin réel de financement de la section d'investissement</u></i>	
Résultat de la section d'investissement de l'exercice	993 624,49 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA)	
Résultat comptable cumulé	1 257 069,65 €
<i>Excédent (R001)</i>	<i>1 257 069,65 €</i>
<i>Déficit (D001)</i>	
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 681 910,16 €
Recettes d'investissement restant à réaliser	22 749,00 €
Solde des restes à réaliser	- 1 659 161,16 €
(B) Besoin (-) Réel de financement	402 091,51 €
<u>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</u>	
Résultat excédentaire (A1)	4 718 387,40 €
En couverture du besoin de financement (B). Dégagé à la section d'investissement (Recette budgétaire R 1068)	402 091,51 €
En dotation complémentaire (R 1068)	3 716 295,89 €
<i>Sous total 1068</i>	<i>4 118 387,40 €</i>
En Excédent reporté à la section de fonctionnement (Recette non budgétaire au compte 110/ligne R002 du budget n+1)	600 000,00 €
<i>Total (A1)</i>	<i>4 718 387,40 €</i>
<u>Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur</u>	
(Recette non budgétaire au compte 119 / déficit reporté à la section de Fonctionnement D 002)	
<u>Transcription budgétaire de l'affectation du résultat</u>	
<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses : <i>D 002</i> Déficit reporté	
Recettes : <i>R 002</i> Excédent reporté	600 000,00 €
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses : <i>D 001</i> Solde d'exécution année N-1	
Recettes : <i>R001</i> Solde d'exécution N-1	1 257 069,65 €
<i>R 1068</i> Excédent de fonctionnement capitalisé	4 118 387,40 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide d' :

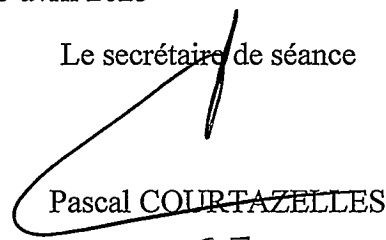
- ✓ Approuver l'affectation de résultat 2024 du budget principal comme indiqué ci-dessus.

Fait à Saint-Loubès, le 03 avril 2025

Le Président


Frédéric DUPIC

Le secrétaire de séance


Pascal COURTAZELLES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr